**MODE D’EMPLOI INSCRIPTION ACTION DPC AFSFA 2017**

1/ S'INCRIRE ET REGLER son inscription auprès du cerc <http://www.cerc-congres.com>

2/ SE RENDRE sur site: www.mondpc.fr

3/ page de gauche: CLIQUER sur « Recherche actions »

4/ COMPLETER numero organisme: 6289

 OU

COMPLETER référence action (11 chiffres): 62891700001

5/ CLIQUER sur « Détail Action de DPC »

6/ en bas de la page, Session 1 CLIQUER sur « S’inscrire »

7/ CLIQUER sur « VALIDER »

des que l’AFSFA valide votre inscription à l’action de DPC, vous recevrez un mail de confirmation de l’ANDPC.

**Pour valider le DPC action AFSFA 2017, il faut :**

**Valider les séquences pré et post congrès : non présentielles**

un questionnaire vous sera transmis par mail

 pour la séquence 1 : pré-congrès entre le 29/09 ET 12/10/2017

pour la séquence 2 : post-congrès entre le 02/11 et le 29/11/17

**ET**

**Valider les 4 réunions lors du congrès : présentielles, EMARGEMENT IMPERATIF**

Réunion 1 : vendredi matin

Réunion 2 : vendredi après-midi

Réunion 3 : samedi matin

Réunion 4 : samedi après-midi

L’OGDPC a évolué en ANDPC. L’AFSFA, comme les autres organismes de formation a dû représenter un dossier d’accréditation en décembre dernier.

*L’AFSFA est en cours d’accréditation auprès de l’ANDPC.*

*Si l’AFSFA n’est plus reconnue organisme de formation par l’ANDPC, le DPC ne pourra être validé et le professionnel de santé ne percevra pas d’indemnités.*

*L’AFSFA, tous les mois dans la newsletter envoyée par mail aux adhérents (et prochainement sur son nouveau site), vous informe de l’avancée du dossier auprès de l’ANDPC.*

*Si l’accréditation est refusée, vous pourrez annuler votre inscription, si vous le souhaitez et vous le demandez, et vous serez remboursé de la totalité des frais d’inscription sans retenue de frais de dossier.*

*L’Equipe AFSFA, avril 2017*